

SEANCE DU 10 AVRIL 2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 du mois d'Avril, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la mairie, le Mardi 10 Avril 2018 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme RAGOT, Mr CHUPEAU, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU Françoise, Mr TURCAUD,

EXCUSES: Mr MATHONNEAU, Mme de la TOUR.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Mars ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 13 Mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-04-01- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif commune 2017, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents : 13 Votants : 12 Pour : 12) Valide le Compte Administratif Commune 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 Dépenses</u>	772 634.88	714 840.13
<u>2 Recettes</u>	772 634.88	845 570.14
<i>Résultat 2016 (art. 002)</i>		0.00
RESULTAT cumulé à affecter		+130 730.01
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	405 457.08	181 381.80
<i>Déficit</i>		
<u>2 - Recettes</u>	405 457.08	331 645.19
<i>Excédent</i>		27 963.29
RESULTAT		+178 226.68

2018-04-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018-04-03 AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, commune, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 130 730.01€

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	130 730.01 €
* Section de fonctionnement (art. 002)	
* Section d'investissement (art. 1068)	130 730.01 €
* Section d'investissement (art. 001) Dépenses	178 226.68 €

2018-04-04 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAL 2018.

Présentation de l'état 1259 émanant des services fiscaux qui retrace les différents produits attendus au titre, de la taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâti.

Mme le Maire propose d'augmenter les taux des différentes taxes communales pour 2018 de 1.00 %. Le produit supplémentaire attendu sera de 3 295 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13) l'application des taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- o Taxe d'Habitation : 18.90%
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.81%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.41 %

2018-04-05 ETUDE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018.

Présentation au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Commune 2018 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 811 855.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 555 979.64 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à mains levées, (Présents : 13 Votants : 13
 Pour : 13) valide le budget communal 2018 comme ci-dessus.

2018-04-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif assainissement 2017, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents :13 Votants : 12 Pour :12) Valide le Compte Administratif Assainissement 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	80 270.00	28 903.76
<u>2 - Recettes</u>	80 270.00	54 728.66
<i>Résultat 2016 (art. 002)</i>		33 166.47
RESULTAT cumulé à affecter		+58 991.37
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	130 830.77	5 577.97
<u>Déficit reporté 2016</u>		
<u>2 - Recettes</u>	130 830.77	28 607.96
<i>Résultat 2016 (art. 001)</i>		63 560.77
RESULTAT		+86 590.76

2018-04-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018-04-08- AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, assainissement, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 58 991.37 €.

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	58 991.37
* Section de fonctionnement (art. 002)	58 991.37
* Section d'investissement dépenses (art. 001)	86 590.76

2018-04-09– ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Assainissement 2018 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 109 091.37 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 179 182.13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à mains levées, (Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13) valide le budget assainissement 2018 comme ci-dessus.

2018-04-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSIETTE GOURMANDE 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif Assiette Gourmande 2017, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents : 13 Votants : 12 Pour : 12) Valide le Compte Administratif Assiette Gourmande 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	28 800.00	6 232.52
<u>2 - Recettes</u>	28 800.00	22 856.28
<i>Excédent reporté 2016</i>		6 000.00
RESULTAT cumulé à affecter		+22 623.76
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	25 843.45	15 594.40
<i>Résultat 2016 (art. 001)</i>		294.83
<u>2 - Recettes</u>	25 843.45	20 043.45
<i>Résultat 2015 (art. 001)</i>		
RESULTAT		+4 154.22

2018-04-11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSIETTE GOURMANDE 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018-04-12 – AFFECTATION DU RESULTAT ASSIETTE GOURMANDE 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, assiette gourmande constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 22 623.76 €.

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assiette gourmande, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	22 623.76
* Section de fonctionnement (art. 002)	6 000.00
* Section d'investissement (art. 1068)	16 623.76
* Section d'investissement (art. 001)	4 154.22

2018-04-13 – ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSIETTE GOURMANDE 2018.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Assiette Gourmande 2018 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 28 800.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 27 258.80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à mains levées, (Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13) valide le budget assiette gourmande 2018 comme ci-dessus.

2018-04-14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif lotissement 2017, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents : 13 Votants : 12 Pour : 12) Valide le Compte Administratif Lotissement 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	175 887.96	159 516.50
<u>2 - Recettes</u>	175 887.96	159 516.50
RESULTAT cumulé à affecter		0.00

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 - Dépenses</u>	249 119.89	176 553.20
<i>Résultat 2016 (art. 001)</i>		71 232.93
<u>2 - Recettes</u>	249 119.89	149 886.96
<i>Résultat 2016 (art. 001)</i>		0.00
RESULTAT		-71 232.93

2018-04-15 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT DES VERGERS 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04-16 AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DES VERGERS 2017.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement étant équivalentes il n'y a pas d'affectation de résultat à réaliser.

2018-04-17 ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2018.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif lotissement des Vergers 2018 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 150 043.19€
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 235 441.36€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à mains levées, (Présents :13 Votants :13 Pour :13) valide le budget Lotissement 2018 comme ci-dessus.

2018-04- 18- AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT HILAIRE : MOINS VALUE SUR LE LOT 6.

Madame le Maire présente au conseil municipal une moins-value sur le lot N° 6 de 6 507 € HT. En effet, le maçon avait chiffré les murets décoratifs du parking en habillage de pierres sèches alors qu'un enduit avait été demandé. Une nouvelle proposition en moins-values a donc été présentée. Ainsi le lot N° 6 Maçonnerie Décorative s'élève à 39 898 € HT soit 47 877.60 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, VALIDE la moins-value sur le lot 6 qui s'élève désormais à 39 898€ HT au lieu de 46 405 € HT.

2018- 04 -19-REFECTION DU BALLET DE L'EGLISE ST HILAIRE.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de réfection du ballet de l'église St Hilaire sont évoqués depuis plusieurs années. Il est proposé au Conseil Municipal de profiter des travaux en cours à St Hilaire pour les réaliser. Le devis présenté par le maçon s'élève à 6 936.77 € HT soit 8 324.12€ TTC. La décision sera représentée ultérieurement.

2018-04-20- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2018.

Madame le Maire propose comme tous les ans, au Conseil Municipal le versement d'une indemnité de gardiennage des églises de LA CAILLERE et de ST HILAIRE DU BOIS. Elle précise que le pourcentage d'augmentation applicable pour 2018 est de 0 %, ce qui porte le plafond indemnitaire à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées. Les deux églises communales entrent désormais dans cette catégorie.

Après en avoir délibéré (Présents : 13 Votants : 13 Pour : 5, Abstention : 6, Contre : 1), le Conseil Municipal,

- VALIDE l'indemnité de gardiennage des 2 églises.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-04-21-DEMANDE DE SUBVENTION OGECE THOUARSAIS BOUILDROUX.

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de l'ogec de Thouarsais Bouildroux et demandant une subvention de fonctionnement. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de la Caillère st Hilaire n'a sur son territoire qu'une école publique et qu'elle n'ait donc pas tenue au regard de la loi de suite à cette demande. Mme le Maire passe au vote (Présents : 13 Votants : 13 Pour : 1, Abstention : 1, Contre : 1).

Après en avoir délibéré (Présents : 13 Votants : 13 Pour : 1, Abstention : 6, Contre : 5), le Conseil Municipal,

- REFUSE d'attribuer une subvention à l'OGEC de Thouarsais Bouildroux.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-04-22- AUTORISATION REMBOURSEMENT ASSURANCE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les dégradations faites à l'église en juillet 2017 dans l'église St Jean, on fait l'objet d'un remboursement de 644.89 € par l'assurance. L'ensemble des travaux de réparation s'élevant à 907.60€ soit un reste à charge de 262.71€ (franchise).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le remboursement d'assurance d'un montant 644.89€.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2018-04 -23- VENTE DU BROEUR D'ACCOTEMENT.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'achat d'un broyeur d'accotement en début d'année. L'ancien matériel a trouvé acheteur auprès de l'entreprise AUMAND. Le prix de vente de ce matériel est proposé au conseil municipal à hauteur de 2 800 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

- VALIDE la vente du broyeur d'accotement à l'entreprise AUMAND pour un montant de 2 800 €.
- CHARGE Mme le Maire de ce dossier et l'AUTORISE à signer tous documents.

2018-04-24- QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire informe au Conseil Municipal de l'avancée du dossier de destruction de la maison du centre bourg. Elle explique que les travaux seront suivis par Mr PICANT. Mme le Maire donne la parole à Mr PICANT. Celui-ci explique au conseil municipal l'ensemble des démarches à accomplir avant la destruction du bâtiment et demande à constituer un groupe de suivi. Mrs PUAUD et de BEAUSSE proposent leur accompagnement.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le dentiste, le docteur Mansour, a contacté la mairie afin de trouver un nouveau local. En effet, celui qu'il occupait n'est plus aux normes. Mme le Maire en a informé la maison de retraite de La Caillère st Hilaire qui aurait un local à lui proposer. Ils doivent se rencontrer bientôt.

Mme le Maire laisse la parole à Mr PICANT concernant le dossier de la chaudière à granulés. Celui-ci explique que l'entreprise conecterm, distributeur en France de la chaudière O'pop nous a proposé la reprise et le remboursement

de celle-ci. Nous avons donc chargé notre maîtrise d'œuvre de faire le point avec l'entreprise conecterm et de nous proposer des solutions de remplacement.

Mr Robert TURCAUD demande à Mr PICANT si les travaux d'aération du sous-sol de la salle municipale ont été réalisés. Celui-ci explique qu'il a relancé l'entreprise RAGER à plusieurs reprises mais attend son intervention.

Mr PEAUD informe le Conseil Municipal du début des travaux d'aménagement de bourg à Saint Hilaire du Bois.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.